COMMUNE DE PONT DE METZ

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°2023-147 du 29.09.2023, le maire de Pont de Metz a ordonné la mise à disposition du public sur le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La mise à disposition du public se déroulera à la mairie du 23 octobre 2023 au 23 novembre 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de la mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à la mairie de Pont de Metz.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter les conclusions de la mise à disposition en mairie.

A l'issue de la consultation du public, la modification simplifiée n°4 du PLU sera validée par le conseil municipal.

Le maire,
Loïc BULANT

Mairie de PONT-DE-METZ (Somme)